

Communiqué de presse, 20 septembre 2022

De la fibre miracle au danger – les victimes de l’amiante ont besoin d’aide

- L’amiante peut causer un cancer. Chaque année encore, près de 200 personnes développent une tumeur maligne de la plèvre ou du péritoine causée par l’amiante en Suisse.
- Les personnes concernées ayant été exposées à l’amiante dans un cadre privé n’ont pas droit aux prestations de l’assurance-accidents légale.
- La Fondation Fonds d’indemnisation des victimes de l’amiante aide les personnes concernées et leurs proches par un conseil personnalisé et un soutien financier. En outre, elle fournit des informations aux parties intéressées.
- Le monde économique n’honore pas ses promesses de fonds, le financement des prestations est en péril.

La manipulation de cette fibre, autrefois considérée comme un miracle, entraîne des risques majeurs aux conséquences souvent fatales. La Fondation EFA aide les personnes concernées et leurs proches par un encadrement et un conseil. Elle assure l'égalité de traitement financier avec les personnes tombées malades dans un cadre professionnel. Et elle sensibilise l'opinion publique avec des informations ciblées. Pour pouvoir poursuivre cette importante mission, le soutien de l'économie et de la société est indispensable.

Arosa, 20 septembre 2022 – Le 1er mars 1990, la Suisse est l’un des premiers pays au monde à interdire la fabrication et l’importation de produits contenant de l’amiante. Néanmoins, près de 200 personnes développent encore chaque année un cancer de la plèvre ou du péritoine. La plupart d’entre elles pour avoir été exposées à l’amiante durant leur travail. Les maladies professionnelles sont couvertes par l’assurance-accidents légale. Mais les personnes dont la maladie n’est pas reconnue comme maladie professionnelle n’ont pas droit à ces prestations.

L’espérance de vie moyenne en cas de cancer de la plèvre ou du péritoine est d’environ 18 mois. Pour les personnes concernées, la maladie implique une grande charge physique et mentale. Les personnes dont la maladie n’est pas couverte par l’assurance-accidents sont de plus confrontées à des soucis financiers. La Fondation EFA promeut l’égalité de traitement des victimes de l’amiante. Elle s’engage pour que les personnes dont la maladie n’est pas reconnue comme maladie professionnelle bénéficient du soutien nécessaire.

La Fondation EFA est financée par des contributions volontaires de l’économie, de l’industrie, de l’artisanat, d’associations et autres institutions et de particuliers. Plusieurs entreprises et organisations du monde économique suisse avaient fait une promesse de dons d’environ 30 mio de francs. Toutefois, cette

somme n'est pas arrivée jusqu'à présent; l'an passé, seuls 1646 francs de dons ont été reçus. Face à cela, la fondation a enregistré des indemnisations à hauteur de 1,7 mio de francs en 2021.

«Avec la fondation, nous avons créé un instrument qui fonctionne. Il s'agit désormais de le financer.» Urs

Berger, président du Conseil de fondation de la Fondation EFA

Si les moyens financiers venaient à manquer à la fondation, elle ne pourrait plus indemniser les victimes de l'amiante ou leurs proches. Voilà pourquoi la Fondation EFA et la plateforme de dons there-for-you.com s'engagent ensemble pour récolter les fonds nécessaires. De fait, un échec de la Fondation EFA serait une preuve d'incapacité de l'économie et une tare sociale pour la Suisse.

«Laissez-nous donc tous aider bénévolement en faisant des dons et en soutenant la communication, par solidarité et par devoir moral.» Stefan Scheiber, CEO de Bühler, membre du Comité de Swissmem.

Lien vers la vidéo d'appel aux dons avec Stefan Scheiber: <https://vimeo.com/747255022>

Lien vers le projet de dons: <https://www.there-for-you.com/donations/hilfe-fuer-asbestopfer/>

Contact: Pascal Jenny, Founder, +41 79 433 89 38 pascal.jenny@there-for-you.com

À propos de la Fondation EFA

La Fondation EFA a été créée le 28 mars 2017. Elle est une organisation d'utilité publique et est subordonnée à l'autorité fédérale de surveillance des fondations. Elle aide les personnes qui contractent la maladie à la suite de la manipulation de l'amiante – même si ces personnes n'ont pas été exposées au matériau dans un contexte professionnel. Le conseil de fondation compte des associations et des entreprises qui soutiennent l'intérêt de la Fondation tout comme des victimes de l'amiante et des syndicats. Son président est Urs Berger.

Un mésothéliome malin est une tumeur maligne de la plèvre ou du péritoine. La majeure partie de ces maladies sont dues à la manipulation de l'amiante. Il peut s'écouler des décennies, jusqu'à 45 ans et plus, entre l'exposition à ce matériau et l'apparition de la maladie. L'espérance de vie moyenne est de 18 mois environ. Selon des statistiques de l'Institut national d'épidémiologie et d'enregistrement des tumeurs (NICER) et de la LAA, environ 200 personnes développent chaque année un cancer de la plèvre ou du péritoine en Suisse. La Fondation EFA peut être contactée par téléphone au: +41 41 418 89 79, ou par e-mail: infos@fondation-efa.ch

Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

Service médias : +41 31 311 00 16 · medias@fondation-efa.ch